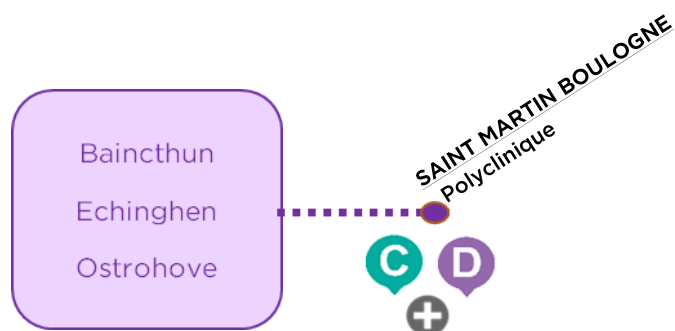


Le SAD sont des lignes de transport à la demande, effectuées par un taxi sur réservation. Chaque SAD dessert des destinations privilégiées du secteur : des centres-bourgs, des arrêts et gares (avec des horaires en correspondance avec les lignes régulières ou le TER), ou des pôles commerciaux. Il fonctionne selon un itinéraire précis et des horaires déterminés à l'avance.



Arrêts desservies par commune :

BAINCTHUN
Allée des Hêtres
La Pâturée
Berthenlaire
Boudoir
Fort Mahon Auberge
Fort Mahon Castors
Questinghen
Macquinghen

ECHINGHEN
Echinghen
Esprée
Menneville

SAINT-MARTIN-BOULOGNE Ostrohove
Cité
Les Bouleaux
Ostrohove
Villebois
Waroquerie

ST-MARTIN BOULOGNE Polyclinique +		Du lundi au Vendredi					Samedi		
ALLER	Arrivée à POLYCLINIQUE	09:00	11:15	13:25	17:30	-	11:15	13:20	17:35
	Correspondance Ligne C	09:09	11:24	13:40	17:36	-	11:25	13:25	17:45
	Correspondance Ligne D	09:15	11:20	13:30	17:45	-	11:20	13:30	17:45
RETOUR	Correspondance Ligne C	08:42	10:54	12:54	16:42	17:29	10:49	12:49	16:50
	Correspondance Ligne D	08:36	-	12:48	16:44	17:38	11:04	12:42	-
	Départ de POLYCLINIQUE	08:45	11:00	13:00	16:57	17:45	11:13	12:55	17:06

Horaires valables :
A partir du 1 Septembre 2025
(Hors jours Fériés)

Boutique Marinéo :
Centre commercial de la Liane
Boulevard Daunou
62200 Boulogne-Sur-Mer
03.21.83.51.51

Site internet :
www.marineo.fr

COMMENT RESERVER ?

Appelez le 03.21.83.51.51 (Choix 2) ;
au plus tard **la veille du départ à 17h.**
Indiquez :

- Le nom de la ligne SAD
- Le jour de votre déplacement
- L'heure
- Votre arrêt de montée
- Votre arrêt de descente

Un taxi passera vous chercher à l'arrêt choisi et vous déposera à l'arrêt demandé

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Vous payez le prix du ticket unitaire soit 1€ ou pour les abonnés Marinéo une simple présentation de votre carte Pass Pass est nécessaire.

Les billets sans contact ne sont pas acceptés en SAD.

Les horaires d'arrivée et de départ des destinations sont fixes. Votre heure de prise en charge à l'arrêt vous sera communiqué lors de votre réservation et au plus tard la veille avant 17h. En cas de perturbation du trafic urbain, un bus passant à l'arrêt moins de 5 minutes après l'heure indiqué est considéré à l'heure.